



Laroche Saint Cydroine

2023/34

Commune de LAROCHE SAINT CYDROINE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2023

PROCÈS VERBAL

Convocation a été faite aux 15 membres du Conseil Municipal le 19 octobre pour le 24 octobre 2023 à 18h30 à la Mairie.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du 1^{er} étage de la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne BILLIET, Maire.

Présents : Mme GÉRARD,
M. ESNAULT,
Mme LANDRIER,
M. COUILLARD,
Mme ROY,
M. DEFAIX,
Mme BERTRAND,
Mme ARFEUX,
M. CELDRAN RUIZ.

Représentés : M. FAGUAIS par Mme LANDRIER,
M. VENET par Mme BILLIET,
Mme LEFEBVRE par Mme BERTRAND.

Absents : Mme DURAND,
M. COLL.

Secrétaire de séance : Mme GÉRARD

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2023

Le compte rendu de la séance du 27 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

Décision du Maire n°02/2023 du 17 octobre 2023 :

Portant transfert de crédits entre chapitres comme suit :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses					
Compte	Intitulé	Montant	Compte	Intitulé	Montant
6283 (Chap. 011)	Frais de nettoyage des locaux	- 32,80 €	6811 (Chap. 042)	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	+ 32,80 €
	TOTAL	- 32,80 €		TOTAL	+ 32,80 €

D) FINANCES

1.1 Dépenses d'investissement 2024 – M57

Délibération n° 44/2023 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT

En application de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales et afin de faire face aux dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif 2024,

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement desdites dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2023 conformément au CGCT, comme suit :

Chapitre	Article / nature	Dépenses votées au BP 2023	Dépenses autorisées avant BP 2024
20	202 – Frais d'études PLU	3 420,00 €	855,00 €
	2031 – Frais d'études	47 024,65 €	11 756,16 €
	2051 – Concessions, droits similaires	6 677,20 €	1 669,30 €
	TOTAL CHAPITRE 20	57 121,85 €	14 280,46 €
204	2041582 – Subv. d'équipement bâtiments et installations	7 447,97 €	1 681,99 €
	TOTAL CHAPITRE 204	7 447,97 €	1 681,99 €
21	2111 – Terrains	5 601,00 €	1 400,25 €
	21318 – Autres bâtiments publics	839 527,27 €	209 881,82 €
	2151 – Réseaux de voirie	23 585,11 €	5 896,28 €
	2152 – Installations de voirie	5 551,55 €	1 387,89 €
	215731 – Matériel roulant	24 270,00 €	6 067,50 €
	2158 – Autres installations, matériels, outillages techniques	1 800,00 €	450,00 €
	21838 – Autre matériel informatique	1 500,00 €	375,00 €
	21841 – Matériel de bureau et mobilier scolaire	850,00 €	212,50 €
	21848 – Autres matériels de bureau et mobilier	600,00 €	150,00 €
	TOTAL CHAPITRE 21	903 285,23 €	225 821,31 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement tel que défini ci-dessus.
- **DIT** que les crédits ci-dessus seront repris au budget M57 2024.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

1.2 Réfection de voirie rue des Coignottes

Délibération n° 45/2023 : TRAVAUX RUE DES COIGNOTTES - COMPLÉMENT TARIFAIRE

A la suite de la délibération n° 08/2021 du 3 décembre 2021 concernant les travaux de réfection de la voirie rue des Coignottes, Madame le Maire présente le devis ajusté par l'entreprise.

En raison de l'augmentation des tarifs des matériaux et de la nécessité d'utiliser des moyens mécaniques sur la partie Sud de la rue, l'entreprise COLAS à MALAY-LE-GRAND à transmis sa nouvelle proposition, à savoir :

Partie Nord : 6 910,00 € HT
Partie Sud : 12 173,50 € HT
Soit un montant total de 22 900,20 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ENTERINE** la décision du Maire d'accepter cette revalorisation.
- **DIT** que les crédits nécessaires avaient été prévus au budget 2023.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires relatifs à ce dossier.

1.3 Droits de place

1.3.1 Taxi 2023

Délibération n° 46/2023 : DROIT DE PLACE TAXI 2023

Considérant la place n°1 de stationnement exploitée par l'artisan taxi « AUXERRE SECOURS 89 »,

Sur la proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour le maintien du droit de place de taxi 2023 à 137 € par an.

1.3.2 Forains – Ambulants 2024

Délibération n° 47/2023 : DROIT DE PLACE FORAINS – COMMERCANTS AMBULANTS 2024

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **MAINTIENT** le droit de place à 30 € par jour pour l'année 2024.

1.4 Amortissement compte 204 – Radar routier

Délibération n° 48/2023 : DURÉE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES AU COMPTE 204 – RACCORDEMENT RADAR ROUTIER ROUTE DE JOIGNY

Les comptes 204 étant soumis à amortissements obligatoires, Madame le Maire informe les membres qu'il convient de fixer la durée d'amortissement pour le versement de subventions d'équipement pour les travaux de raccordement du radar routier installé route de Joigny.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** la durée d'amortissement à 8 ans.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

1.5 Installation électrique pour l'atelier du 4 rue Georges Guyot

Délibération n° 49/2023 : INSTALLATION ELECTRIQUE 4 RUE GEORGES GUYOT

Madame le Maire signale aux membres la nécessité de mettre aux normes l'installation électrique du bâtiment situé au 4 rue Georges Guyot afin de recevoir les ateliers municipaux dans de bonnes conditions.

Elle présente le devis de la société J2C Domotique à CHENY (89) comprenant l'ensemble de l'installation électrique et la mise en place de l'alarme pour un montant total de 8 884,80 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord.
- **DIT** que les travaux seront prévus en début d'année prochaine et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

II) PERSONNEL

2.1 Bons de Noël

Délibération n° 50/2023 : BONS DE NOEL DU PERSONNEL COMMUNAL

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88-1,

Madame le Maire propose de donner des cartes cadeau pour le Noël 2023 des employés municipaux à utiliser chez LECLERC DISMI comme suit :

Stéphanie BOURGEOIS	200 €
Natacha CHAMOIX	200 €
Laurent COMBRALLIER	200 €
Eric COURDAVAULT	200 €
Jérémy FONTAINE	200 €
Mélanie FONTAINE	200 €
Françoise GANNEREAU	200 €
Angélique LEGENDRE	200 €
Tony LEMAIRE	200 €
Tiffany LEPLAT	200 €
Nathalie LEULIEUX	200 €
Luc MURA	200 €
Océane RYDER	200 €

Elle précise que des cartes cadeaux pourront être attribuées aux employés municipaux contractuels ainsi qu'aux jeunes volontaires en service civique présents lors de la remise pour un montant calculé au prorata de leur temps de présence annuel dans la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord.
- **DIT** que les crédits seront pris en section fonctionnement, article 6232.

III) SCOLAIRE

3.1 Organisation des horaires de l'école pour la rentrée 2024

Il n'est pas nécessaire de soumettre un vote étant donné qu'aucune demande de modification n'a été formulée, la délibération n°55/2022 du 21 octobre 2022 reste valable 3 ans et couvre les rentrées scolaires 2023, 2024 et 2025.

3.2 Dérogation scolaires 2022/2023

Délibération n° 51/2023 : DÉROGATIONS SCOLAIRES 2022/2023 – PARTICIPATION COMMUNE DE BONNARD / LOOZE / MIGENNES

Mme GÉRARD, adjointe aux affaires scolaires, informe les membres que les enfants nommés ci-dessous, domiciliés hors-commune, sont scolarisés à l'école primaire de LAROCHE :

COMMUNES	ENFANTS	CLASSES
BONNARD	Ugo OUSSALEM	CM1
LOOZE	Sofiane BENTALHA	CM2
	Sami BENTALHA	CP
	Emmy BOULOMMIER DELOLO	CE2
	Théo BOULOMMIER DELOLO	PS
MIGENNES	Ethann DUPUIS	CP
	Sara AUCANTE	CE1
	Karène AUCANTE	CM1

Elle propose d'appliquer les contributions suivantes pour l'année 2022/2023 :

- 400 €/enfant d'élémentaire
- 700 €/enfant de maternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord.
- **CHARGE** Madame le Maire ou son représentant de faire établir les titres de recettes correspondants.

IV) URBANISME

4.1 Plan topographique

Délibération n° 52/2023 : PLAN TOPOGRAPHIQUE RUE DES COIGNOTTES ET CHEMIN DE CHATEAU FEUILLET

Madame le Maire donne la parole à M. ESNAULT, adjoint chargé du dossier. Il informe les membres de la nécessité de faire établir des relevés topographiques rue des Coignottes et chemin de Château Feuillet.

Les travaux d'assainissement eaux usées et la réfection de la voirie rue des Coignottes étant terminés il convient de définir les alignements, nécessaires également au projet du passage du chemin de Château Feuillet de 1 à 5 m d'emprise établi au P.L.U. sous la référence n° ER5 (emplacement réservé n°5).

Le devis le mieux-disant établi par BGAT à MIGENNES (89) est présenté aux membres, le plan topographique serait établi pour un montant total de 2 346,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

V) SERVICE EAUX (M49)

5.1 Dépenses d'investissement 2024 – M49

Délibération n° 53/2023 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT M49 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT

En application de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales et afin de faire face aux dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif 2024,

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement desdites dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2023 conformément au CGCT, comme suit :

Chapitre	Article / nature	Dépenses votées au BP 2023	Dépenses autorisées avant BP 2024
21	2156 – Matériel spécifique d'exploitation	61 000,00 €	15 250,00 €
	2158 – Autres installations, matériel, outillages techniques	20 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 21		81 000,00 €	20 250,00 €
23	2315 – Installations, matériel et outillage techniques	10 124,40 €	2 531,10 €
TOTAL CHAPITRE 21		10 124,40 €	2 531,10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement tel que défini ci-dessus.
- **DIT** que les crédits ci-dessus seront repris au budget M49 2024.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

-=-

Mme LANDRIER quitte la séance à 20h00.

VD) COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Salle polyvalente : n'ayant toujours aucun retour des demandes de subventions, un RDV auprès des services de la Préfecture est demandé. Si d'ici le mois de mars le dossier n'a pas avancé, le projet sera stoppé et seulement la mise aux normes sera faite.
- Âges et Vie : le plan du projet et la demande de permis de construire devrait être effectués d'ici une quinzaine de jours.
- Ancienne poste : les travaux sont en cours.
- Participation citoyenne : une réunion avec la gendarmerie aura lieu le 14 novembre à 18h00.
- Repas des aînés : cette année il est prévu le dimanche 03 décembre.
- Maison des Assistantes Maternelles (M.A.M.) : trois assistantes maternelles disposant de 4 agréments chacune (soit une possibilité de 12 enfants) sont à la recherche d'un local pour exercer sur des horaires atypiques. Elles pourraient bénéficier des aides de la CAF et du Conseil Général. Sur la commune ce projet pourrait être réalisable dans la maison du Legs Conreur ou dans le logement au-dessus de l'école maternelle.
- Décorations de Noël : comme l'an dernier, elles seront limitées à la place de la mairie.
- CCAM : annonce de la fin des ramassages des encombrants.
- Cambriolage : les dégradations subis à la salle polyvalente (porte intérieure fracturée, aspirateur volé) ainsi que le changement des clés et barillets seront à la charge de l'assurance de l'association dont le trousseau a disparu.
- Scrabble : l'ancien club de la MJC devient le club de Laroche.
- Parents d'élèves de l'école communale : une nouvelle association vient d'être créée.
- Défibrillateur : l'installation d'un D.A.E. sera finalisée ce jeudi 26 octobre.
- Bâtiment 4 rue Georges Guyot : les devis d'huisseries, d'isolation et rénovation ont été reçus, il reste à demander pour le chauffage.

COMMUNICATION DES ADJOINTS

M. ESNAULT :

- SDEY : la réunion annuelle a eu lieu à Monéteau avec la présentation de plusieurs projets concernant les énergies nouvelles.
- Assainissement – Eaux usées, pluviales : les relevés topographiques prévus par la CCAM sont en cours.
- Falaises : les experts ont transmis les estimations des travaux et des biens concernés. Il convient d'établir un plan de prévention des risques.
- Manifestations :
 - A l'occasion du bicentenaire du cadastre communal, celui-ci ainsi que des reproductions d'anciennes cartes postales et des instruments topographiques anciens ont été exposés en mairie lors des journées du patrimoine.
 - L'exposition des vieilles voitures a une nouvelle fois rassemblée énormément de monde et près de 200 exposants.
 - Le concert annuel de la Chorale Arpège à l'Eglise a eu lieu le dimanche 1^{er} octobre, deux autres organisés par l'association du Patrimoine ont pu y être appréciés pendant l'été.
- Église : l'installation protection foudre a été contrôlée.
- Nids de frelons : plusieurs signalements ont été reçus en mairie, les propriétaires sont contactés pour faire intervenir un prestataire compétent.
- Cadastre solaire : il est possible d'entrer son adresse sur le site afin de connaître la capacité de production de sa propre maison.

Mme GÉRARD :

- Point sur la rentrée scolaire 2023-2024 :

➤ Ecole primaire

81 élèves répartis dans les 4 classes comme suit :

PS - MS		GS - CP		CE1 - CE2		CM1 - CM2	
9	11	8	8	12	9	11	13
20 élèves		16 élèves		21 élèves		24 élèves	
M. LAURENT, M ^{me} BOURCIER puis M ^{me} BORNE (le mardi)		Mme MOKEDDEM remplacée par Mme GAUFILLET		Mme KAUFFMANN		M ^{me} CHIESA	

M. LAURENT assure la direction.

➤ Périscolaire

Depuis septembre 2021, le centre de loisirs est géré en partenariat avec l'ACLM (Association des Centres de Loisirs du Migennois).

L'équipe d'animation est composée comme suit :

Luc MURA (ATSEM, animateur et directeur)
Tiffany LEPLAT (animatrice)
Françoise GAGNEREAU (animatrice)
Angélique LEGENDRE (animatrice)

Horaires de l'accueil de loisirs :

Matin	Midi	Après-midi
7h30 - 8h20	11h45 - 13h35	16h15 - 17h45

65 enfants sont inscrits au Centre de Loisirs.
 Environ 15 enfants sont accueillis chaque matin et environ 30 chaque soir
 Ente 45 et 50 enfants fréquentent la restauration scolaire chaque jour.

-=-=-

VII) INTERVENTION DES CONSEILLERS

M. CELDRAN RUIZ :

- souhaite savoir pourquoi des scellés ont été posés rue Jean Moulin.

Mme BILLIET répond qu'une enquête est en cours mais qu'elle n'en sait pas plus.

- évoque avoir été sollicité par un administré qui s'interroge sur le rachat d'une partie de son terrain.

M. ESNAULT informe que ce dossier est en cours, l'administré doit voir avec l'acquéreur. Soit la bande de 3 m sera préemptée par la commune, soit elle restera la propriété de l'acheteur avec une condition non-constructible.

- constate que des travaux sont faits sans qu'il n'y ai d'affichage.

M. ESNAULT indique que le signalement peut être effectué en mairie pour vérification au moment des travaux.

M. COUILLARD :

- demande à être informé de l'avancée du dossier de la nouvelle réglementation de circulation rue Pasteur.

Mme BILLIET répond qu'il a été déposé à la Préfecture par les services de Gendarmerie.

M. COUILLARD réitère son opposition à ce projet qu'il trouve inadéquat.

Mme BILLIET lui indique que le plan a été étudié trois fois en conseil municipal.

- évoque le manque d'entretien des trottoirs et des caniveaux par la commune et considère que nous disposons des moyens matériels et humains nécessaires.

Mme BILLIET assure faire au mieux et rappelle que chaque administré doit entretenir devant chez lui, la commune compte 12kms200 de voirie et il est difficile d'entretenir l'ensemble en permanence.

- remarque le manque d'équité par rapport au fait qu'il n'y ai pas d'abribus à chacun des quatre points d'arrêts de ramassage scolaire.

Mme BILLIET informe qu'il n'est pas possible d'installer un abribus en bas de la rue de la Poète et que la modification du lieu de ce point d'arrêt a déjà été demandée, la commune n'étant pas responsable du choix.

M. COUILLARD questionne sur la possibilité d'une installation au niveau d'une des places de parking après le stop en bas de la rue.

Une altercation entre M. COUILLARD et M. ESNAULT s'ensuit.

M. ESNAULT quitte la séance à 21h00.

Mme BERTRAND avertit que des nuisances sonores ont eu lieu cet été impasse du Château.

Mme ROY constate le problème des feux de circulation du pont.

Mme BILLIET indique que le pont est sous la responsabilité du Conseil Général et constate que les gens font d'avantage attention avec la priorité.

-=-=-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h20.

Le Maire,

Marie-Jeanne BILLIET



La secrétaire de séance

Audrey GÉRARD


